

...d'un individu qui passait sur la grève, à Crescent Cove, en haut de Sillery, près Québec, y ont trouvé le cadavre d'une femme. Le coroner Belleau, averti de suite, a envoyé chercher ce cadavre qui a été transporté à la morgue. Une enquête a eu lieu.

Quatre cents francs-maçons ont fait, samedi, une excursion de Montréal à Huntingdon. Un cocher de place de Québec a conduit une émigrée dans une maison de débauche à son arrivée à la ville, en lui disant qu'il la conduisait dans une maison respectable.

M. Lachaine, contre-maître des travaux que le gouvernement fait exécuter à l'île aux Grues, a été tué, jeudi, par la chute d'une pièce de bois qui l'a frappé à la tête. Un jeune homme, nommé Durocher, a été victime d'un triste accident, vendredi, à la Pointe aux Trembles, près Montréal. Volant conduire une vache, il s'était attaché au bras la corde qui tenait l'animal par la tête, lorsque celui-ci effrayé tout à coup traîna le jeune Durocher sur un parcours d'un mille. On désespéra des jours du jeune homme.

Le procès contre les Sauvages de Oka, se poursuit en ce moment à Montréal. M. C. W. Bell, avocat et notaire, de Belleville, vient de mourir à Montréal.

Grande Vente à Sacrifice
DE
PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE
Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps qui nous viennent d'Europe.
C. S. SHAW & Cie.,
Importateurs directs.
Ottawa, 21 Janvier 1884

COUR DE POLICE
(Présidence des échevins John Henry et Swallow)
Ottawa, 4 août 1884.
M. Pecker, accusé d'ivresse, est condamné à \$3 d'amende et \$2 de frais ou quinze jours de prison.
G. Earle, trouvé chancelant sur la voie publique, hier après-midi, est condamné à \$3 d'amende et \$2 de frais ou quinze jours de prison.
Caroline Crawford, trouvée errante sur la voie publique, est condamnée à un mois de prison.
George Delorme, accusé d'avoir troublé la paix publique, est condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais ou trois semaines.
E. Perras, accusé de voies de faits, et d'avoir causé du dommage à la propriété de ses voisins, sur la rue Duke, est acquitté faute de preuves.
Basile Gauthier, accusé d'avoir causé du désordre, vendredi dernier, sur la rue Cobourg, est condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais ou huit jours de prison.
Un employé civil, accusé d'avoir exposé sa personne sur la rue Sparks; cause remise de nouveau à demain matin.
Charles Mitchell, accusé d'infraction à la loi municipale; cause remise à vendredi prochain.
D. H. Dunning, accusé d'avoir insulté un officier du bureau de santé, est acquitté faute de preuves.
Michel Lynch, accusé d'avoir exposé sa personne sur les bords de la rivière Rideau, est condamné à \$20 d'amende et \$2 de frais ou un mois de prison aux travaux forcés.
William Lynch, même offense, même peine.
J. Goveran, accusé d'assaut et de batterie; cause remise à demain.
Ed Petit, accusé d'avoir volé la somme de \$25 appartenant à H. Cobb de la rue Sparks, et un livre de reçus appartenant à M. McCarthy, tous deux pharmaciens d'Ottawa, plaide coupable. Plusieurs témoins sont entendus et le prisonnier est condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles.

CHEUILLETES DU REPORTER
Les membres de l'Union Saint-Thomas se réuniront, ce soir, à leur salle.
Une course de cent verges aura lieu entre les meilleurs coureurs d'Ottawa.
Le bazar pour venir en aide à l'église Ste-Anne s'ouvrira le 17 août prochain.
L'excursion au clair de lune des dragons de la princesse Louise aura lieu demain soir.
La vente des bancs à la basilique, hier, s'est élevée à \$6,000. Le vendeur était M. McDonald, encanteur.
La vente des bancs à l'église Ste-Anne ne s'est pas terminée, hier; elle se continuera dimanche prochain.
Plus de cinquante barges sont arrivées à Ottawa, la semaine dernière pour prendre des chargements de bois.
Le Sarnation, de la ligne Allan, est arrivé à Rimouski, hier. Les malles anglaises seront distribuées à Ottawa, demain.
Dix huit bancs seulement ont été vendus, hier, à l'église Saint-Joseph. La vente a rapporté environ 10 0/0 de plus que l'an dernier.
Une course de 10 milles entre John Raine, Crapin et White Eagle aura lieu, demain après-midi, au Grove Hotel pour une bourse de \$50.00.
Le magistrat Saint-Julien a condamné, vendredi, à Aylmer, à une amende nominale les deux jeunes Foran accusés d'assaut sur l'ingénieur en chef Shanley.
Le juge McDougall a nommé M. Jos Simard troisième arbitre pour déterminer la valeur des terres de Foran. Comme conséquence des désordres qui se sont produits à cet égard, un test case va être institué devant les tribunaux.
Le nommé Holland, accusé de l'assaut commis sur madame Tait, dans la nuit de jeudi à vendredi, est encore en liberté. La police est très active dans ses recherches, mais on croit que Holland est protégé et caché par quelques parents et amis.
Le sergent-major O'Keefe, accompagné du constable Lafleur, arrêté, samedi dernier, les deux frères Lynch, accusés de s'être baignés dans la rivière Rideau sans être vêtus convenablement. Les frères Lynch ont été condamnés chacun à \$20 d'amende et les frais.

LE CHOLÉRA S'EN VIENT
Dans les pays où le Choléra prévaut comme dans l'Inde, la Chine et l'Afrique, le Pain-Killer est considéré comme le plus efficace et le plus sûr de tous les remèdes connus, et les habitants de ces pays y ont la plus grande confiance.
Lisez l'extrait suivant de la lettre d'un missionnaire de la Chine:
Messieurs, — J'aurais dû depuis longtemps avoir accusé réception de la caisse de Pain-Killer que vous avez été assez bons de m'envoyer l'année dernière; elle est arrivée comme une Providence. Je crois que des centaines de vies ont été sauvées par Dieu d'abord, puis par ce remède ensuite. Le Choléra, fit son apparition ici peu de temps après que nous l'eûmes reçu. Nous eûmes de suite recours au PAIN-KILLER d'après le mode prescrit pour le Choléra. Nous gardâmes une liste de tous ceux à qui le Pain-Killer fut administré, et nos assistants du pays nous assurèrent que huit sur chaque dizaine de ceux qui l'employèrent furent réchappés. Croyez-moi, messieurs, avec reconnaissance et dévouement, votre,
J. M. JOHNSON,
Missionnaire à Swatow, Chine.
Décrivez-vous de contre-façon et imitations. Demandez le véritable "Pain-Killer" qui n'en prenez pas d'autre.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR
Végétal Balsamique
N. H. DOWNS
A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les
Rhummes, la Toux, la Coque, la Toux et toutes les maladies des POUMONS.
25 cts. et \$1.00 la Bouteille.
VENDU PARTOUT, et par
C. O. DACIER, Ottawa.
DIPHTHERIE
ANTI-DIPHTHERITIQUE
Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge
Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.
LA DIPHTHERIE VAINGUE!
Aux ravages de cette maladie terrible et répugnante, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.
Préparé par le
DR. N. LACERTE, LEVISE, P. Q.
Prix: 30 cts., la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.
EN DEPOT CHEZ
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa.
26 juillet 1884
CONSUMPTION GUERIE
Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant obtenu d'un missionnaire des Indes Occidentales la recette pour la composition d'un remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, des Bronches, Catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, aussi un remède sûr et radical pour la débilité générale et toutes les maladies nerveuses, après en avoir éprouvé les merveilleux effets de guérison dans des milliers de cas, sont qu'il est de son devoir de le faire connaître à ceux qui souffrent. La recette avec les directions complètes pour la préparer et obtenir de bons résultats sera envoyée gratis à tous ceux qui en feront la demande. Adressez avec timbre poste et nommant ce journal, au Dr J. C. RAYMOND, 164 rue Washington, Brooklyn, N. Y.
31 jan. 84

ALPHONSE JULIEN,
Entrepreneur de Pompes Funèbres
263 Rue DALHOUSIE, Ottawa.
Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal.
M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funèbres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme le jour. Deux MAGNIFIQUES CORBILLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande.
ALPHONSE JULIEN, propriétaire.
3 mai-1 an

EUROPE
Le parlement siègeant en congrès a adopté, samedi, une loi nommant la reine Emma régente pendant la minorité de la princesse Wilhelmine.
A Paris, la police a découvert une fabrique de bombes explosives dans la rue Saint-Jacques. Un ouvrier du nom de Rossier, sa mère et son frère ont été arrêtés.
L'épidémie cholérique en France a été cause d'une perte considérable pour les compagnies de chemins de fer. Les touristes se dirigent sur l'Ecosse, ce qui a causé une baisse énorme sur les actions des différentes lignes.
L'Angleterre et la France n'ont pu s'entendre au sujet des affaires égyptiennes et la conférence a été ajournée sine die. Les responsabilités de l'Angleterre en Egypte se trouvent en conséquence grandement augmentées.

AVIS SPECIAUX
Les propriétés de la Diphthérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.
— J. L. Baendry, maison de tailleur New-York, No. 523, rue Sussex. Pour un habillement de première classe, venez au No. 523, rue Sussex. Un magnifique assortiment de draps, tweeds anglais et écossais vient d'être reçu. Une visite est sollicitée.
DEFFI— Je parierai \$50, qui seront données aux institutions de charité, avec n'importe quel marchand d'Ottawa, que je puis vendre d'excellents cigares à \$12.50 le 1,000. J'en recevrai 100,000 autres dans quelques jours. En attendant, il m'en reste encore quelques milles. Hâtez-vous d'aller les acheter. Pas de humberg.
A la maison d'épargne, N. A. SAVARD
La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.
En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

LA COMPAGNIE DU Chemin de Fer Canadien du Pacifique
REGLEMENT DES TERRES
La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à **\$2.50 PAR ACRE** et plus, avec les conditions qui demandent la culture de ces terres.
Une cession de \$1.25 à \$3.50 par acre se a faite aux acheteurs qui voudront cultiver; selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.
LES SECTIONS RESERVEES
Le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires et numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.
CONDITIONS DE PAIE ENT:
Les acheteurs pour ont payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.
Les personnes qui achèteront des terres sans conditions de culture recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.
Des paiements peuvent être faits en débetures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou à aucune de ses agences.
Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.
Par ordre du Bureau,
CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.
Montréal, 19 février 1884.—6m-5fs

VER SOLITAIRE
Un éminent savant allemand a récemment découvert un "spécifique certain" extrait d'une racine, contre le ver solitaire.
Le remède est agréable à prendre et n'affaiblit pas le patient, mais il a un effet magique sur le ver Solitaire qui se détache de sa victime et passe facilement et tout entier, avec la tête, et étant encore en vie.
Un seul médecin s'en est servi dans plus de 400 cas, sans qu'il ait manqué une seule fois de produire son effet. Succès garanti, on n'exige aucun paiement avant que le ver ne soit sorti tout entier. Envoyez un timbre et vous recevrez une circulaire donnant les conditions.
HEYWOOD & Cie.,
19 Park Place, New York.
1 juillet 1884

A. B. McDONALD
ENCANTEUR DE LA REINE
MARCHAND
Commission
No. 16 RUE ELGIN
Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Inventeurs,
Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, Ont.
B. P.—Boîte 68,
24 Fev. 1883

RAPPELEZ-VOUS QUE
le tournoi des pompiers et jeux de toutes sortes pour venir en aide au fonds de secours des pompiers auront lieu au parc Lansdowne, lundi, 11 courant. Admission 25 cents. Enfants 10 cents. Voitures, 50 cents.

LE GRAND NAPOLEON
Ce noble guerrier n'est plus, mais sa mémoire restera toujours chère dans le cœur des descendants de la vieille France; et de fait toutes les nations rendent hommage au génie du grand conquérant.
Les Français sont connus pour leur générosité et leur esprit chevaleresque, mais ils tiennent à leurs droits et savent rendre justice à tous.
Ils sont aussi sages et prudents comme ils l'ont prouvé, ici même dans Ottawa, Hull et les districts environnants, en se rendant en foule compacte au magasin de 10 cents et \$1.00 de Harper, où ils peuvent avoir un choix sur un lot de 3,000 articles variés, utiles et d'ornements pour \$1.00, ou sur vingt mille articles à dix et vingt-cinq cents chaque.
Venez nous faire une visite, 137 et 137 1/2, rue Sparks, poste fameux autrefois occupé par Flanagan, et maintenant par
D. A. HARPER, de Montreal, Propriétaire.

KIDNEY WORT
C'est un composé purement végétal de certaines racines médicinales, de feuilles et fruits qui sont connus depuis longtemps pour avoir une valeur spéciale sur les diverses maladies des reins. D'autres remèdes, agissant directement sur la foi et les intestins pour les tenir en ordre parfait, sont combinés avec les précédents.
Il est impossible de trouver sur la face du globe un remède plus efficace pour donner la santé aux malades. On pourrait fournir des milliers de certificats favorables venant de toutes les parties du pays, car l'usage de ce remède est universel et il est aussi populaire dans le Maine et la Californie que dans New-York et l'Ohio.
Les louanges que l'on en fait dans le Vermont, sa première patrie ne sont pas surpassées par celles que l'on entend dans le Texas et le Minnesota.

DR. N. LACERTE, LEVISE, P. Q.
Prix: 30 cts., la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.
EN DEPOT CHEZ
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa.
26 juillet 1884
CONSUMPTION GUERIE
Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant obtenu d'un missionnaire des Indes Occidentales la recette pour la composition d'un remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, des Bronches, Catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, aussi un remède sûr et radical pour la débilité générale et toutes les maladies nerveuses, après en avoir éprouvé les merveilleux effets de guérison dans des milliers de cas, sont qu'il est de son devoir de le faire connaître à ceux qui souffrent. La recette avec les directions complètes pour la préparer et obtenir de bons résultats sera envoyée gratis à tous ceux qui en feront la demande. Adressez avec timbre poste et nommant ce journal, au Dr J. C. RAYMOND, 164 rue Washington, Brooklyn, N. Y.
31 jan. 84

Voitures pour Enfants
Cages pour Oiseaux
E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.

Grande Réduction
SUR TOUTES MES
MARCHANDISES
Je vends au détail le prix du gros
Venez voir mes prix avant d'acheter.
ARGENT COMPTANT
Oscar McDONNELL
EPICIER,
101 RUE RIDEAU.

Horaires des Chemins de Fer
OTTAWA
PACIFIQUE CANADIEN.—Départ pour l'ouest: express 10.45 a. m.; express 12.25, 3.45, 10.30, p. m. Pour l'est: train régulier, 8.15, a. m.; 6.50 p. m.; train rapide, 4.45 p. m.
ATLANTIQUE CANADIEN.—Départ des Chaudières, 7.45 a. m. 4.35 p. m. Le départ de la gare de la rue Elgin a lieu 15 minutes plus tard.
LA VALERIA empêche la chute des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez C. O. Dacier, rue Sussex, chez E. D. Martin, rue Rideau, et chez tous les pharmaciens. Voir les certificats.

LA COMPAGNIE DU Chemin de Fer Canadien du Pacifique
REGLEMENT DES TERRES
La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à **\$2.50 PAR ACRE** et plus, avec les conditions qui demandent la culture de ces terres.
Une cession de \$1.25 à \$3.50 par acre se a faite aux acheteurs qui voudront cultiver; selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.
LES SECTIONS RESERVEES
Le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires et numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.
CONDITIONS DE PAIE ENT:
Les acheteurs pour ont payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.
Les personnes qui achèteront des terres sans conditions de culture recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.
Des paiements peuvent être faits en débetures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou à aucune de ses agences.
Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.
Par ordre du Bureau,
CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.
Montréal, 19 février 1884.—6m-5fs

I. B. TACKABERRY
ENCANTEUR, COURTIER
MARCHAND
Commission
Agit comme arbitre et commissaire-prieur
Bureaux: RUE SPARKS
(En face de l'Hotel Russell.)
OTTAWA.

CONTRAT DE MALLE
DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi 26me jour d'Août 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, pour un contrat devant couvrir une période de quatre années, 3 fois la semaine, aller et retour, entre Dunrobin et South March, à commencer le 1er jour d'Octobre prochain.
Le transport devra se faire à cheval ou dans une voiture convenable, via le Bureau de poste à Dunrobin en allant et par la route directe en retour.
Le départ des malles aura lieu de South March, tous les mardis, jeudis et samedis, aussitôt que possible après l'arrivée de la malle d'Ottawa, le trajet à March aller et retour devra se faire dans l'espace de 3 1/2 heures.
Des avis imprimés contenant de plus amples informations au sujet des conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus en s'adressant aux bureaux de Poste de Dunrobin, March, South March, ou au bureau de poste du sousigné.
T. P. FRENCH, Inspecteur des postes
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa.
26 Juillet 1884

ABONNÉ...
Payable d'avance, par trimestre, par semestre, par année.
Edt. Hebdomadaire.
LA SOCIÉTÉ...
LE C...
Ottawa et H...
QUESTION...
UN ACT...
La subdivisio...
la ville propo...
spécial du con...
sujet de l'attribution...
Les requêtes ad...
division se sign...
et nul doute...
gouverneur voy...
bien claire de...
y regardera à...
de sanctionner...
L'action de c...
est illégale du...
fin. Dans un...
nous avons d...
division des qu...
ne peut avoir...
sanctionnée pa...
membres du co...
Ceux qui se p...
projet de divisio...
le conseil s'est...
droits par la r...
dit comité et q...
cunement tenu...
conseil.
Mais c'est l...
illégalité pri...
article des règ...
de ville, le 33...
Tous comités...
ciaux auxquels...
déférées, devo...
faire rapport p...
cisions, et la...
signé par la m...
du comité, et...
reçu s'il n'est...
Le règlement...
conseil voulait...
mer dans ce c...
devoir de susp...
telle règle. M...
instigateurs de...
pas osé faire d...
leur jeu.
Mal leur en...
d'hui leur jeu...
dévoilé, et tou...
faire à propos...
entaché d'irré...
détruit par les...
UNE QUES...
Les citoyens...
sent pas s'in...
des dangers q...
au point de v...
Une trop gr...
l'éloignement...
fatale. Il ne...
la malpropret...
les maisons e...
porcs se prom...
mun des mo...
pendant les...
choléra ou a...
gieuses, qui...
presque corri...
débilitent, l...
vages
Cette ques...
nement d'un...
devrait être...
ment. Il sen...
cuper lorsqu...
son apparitio...
rait il pas de...
tement?
On nous r...
manquent...
que la caissi...
pas de denie...
aussi que s...